

**COMMUNE DE PERON (AIN)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 02 décembre 2025

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX**

L'An deux mil vingt-cinq, le deux du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 18

**Etaient présents**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,  
Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,  
M. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué,  
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Golay-Ramé Martine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine,  
Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,  
MM. Barrière-Constantin Luc, Martinod Guillaume, Visconti Régis, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés**

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe  
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire  
Mme Fournier Céline, Conseillère, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Conseiller  
M. Brunet Julien, Conseiller, a donné une procuration à M. Girod Claude, Adjoint  
M. Gigi Dominique, Conseiller, a donné une procuration à M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller  
MM. Félix-Fiardet Bastien, Pons Alexandre, Conseillers.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04 novembre 2025,

Considérant la nécessité de modifier un emploi relevant des cadres d'emploi des agents techniques, agents d'animation et agents administratifs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier un poste de travail suite à l'avancement au grade supérieur d'un agent administratif.

Madame le Maire propose :

- De supprimer un emploi actuel d'accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, administrés, cimetière dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- De créer un emploi actuel d'accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, administrés, cimetière dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

#### EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de Maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre Adjoint technique Délibération n°2017.02.07 du 7 février	1	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	2	35 H

#### EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	28 H 00
Accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, administrés, cimetière Délib n°2025.12.53 du 2 décembre		Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	32 H 30

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	de poste	de travail
Accueil du public, logements, affaires scolaires, secrétariat service technique et arrêté de voirie associations/locations <small>Délib n°2025.07.29 du 1<sup>er</sup> juillet</small>		Adjoint administratif	1	32 H 00
Agent technique polyvalent restaurant scolaire et portage des repas <small>Délib n°2025.07.29 du 1<sup>er</sup> juillet</small>	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	25 H 30
Gardien de gymnase <small>Délib n° 2022.07.39 du 05 juillet 2022</small>			1	16 H 00
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique Adjoint technique	1 1 1 1	27 H 50 30 H 05 27 H 40 27 H 30
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire <small>Délib n° 2024.12.61 du 3 décembre Délib n°2025.07.29 du 1<sup>er</sup> juillet Délib n°2025.11.50 du 4 novembre</small>	Adjoints Techniques	Adjoint technique Adjoint technique	1 1	27 H 22 21 H 10
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire <small>Délib n° 2025.02.03 du 4 février Délib n°2025.07.29 du 1 juillet Délib n°2025.11.50 du 4 novembre</small>	Adjoints d'animation	Adjoints d'animation	1 1 2 1 1	29 H 20 20 H 35 10 H 50 09 H 30 06 H 50
Agent des écoles maternelles	Agents de maîtrise <small>Délib n°2024.07.45 du 2 juillet</small>	Agent de maîtrise	1	30 H 45
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles <small>Délib n°2024.07.45 du 2 juillet</small>	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	24 H 35

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

